



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BRETAGNE**

**AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ BRETAGNE**

Rennes, le 02/04/2021

COVID-19 – CORONAVIRUS EN BRETAGNE Point de situation sanitaire du 2 avril 2021

Les points sanitaires sont communiqués le lundi, le mercredi et le vendredi. La dynamique de dépistage est précisée le mercredi. Les données relatives aux EHPAD sont intégrées le vendredi. Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés.

La Bretagne enregistre **2 318 cas** positifs supplémentaires ces dernières 48h.

Le taux d'incidence² s'élève désormais à **199,5 cas pour 100 000 habitants** (+8,7 points¹) au niveau régional avec un taux de positivité³ de **5,5 %**

Tous les indicateurs témoignent d'une dégradation préoccupante des données sanitaires. Ils confirment les tendances observées ces dernières semaines : **en un mois, le taux d'incidence breton a augmenté de 84,3 %.**

Le virus circule activement, soyons vigilants collectivement !

	Nombre de cas confirmés		Taux d'incidence pour 100 000 habitants au 2 avril 2021 et évolution (1)	
	Depuis le début de l'épidémie	Évolution (1)		
22	16954	378	209,3	+2,8
29	18677	285	89,6	+0,1
35	51329	1087	284,2	+14,4
56	23170	568	202,2	+15,2
Bretagne	110130	2318	199,5	+8,7

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne

- **775** hospitalisations en cours (+23¹), dont 114 (+6¹) en service de réanimation.
- depuis le début de l'épidémie :
 - **5 755** patients hospitalisés ont regagné leur domicile (+75¹) ;
 - **1 328** patients sont décédés (+8¹).

Point de situation EHPAD :

- **771 épisodes COVID-19** ont été déclarés en EHPAD ;
- **332 résidents** y sont décédés (+20 depuis le vendredi 12 mars)

La Bretagne compte actuellement **127 (-3¹) clusters** en cours d'investigation par l'ARS Bretagne :

- **35** dans les Côtes d'Armor (2 en milieu professionnel, 1 en crèche, 10 en milieu scolaire et universitaire, 6 en établissement de santé, 7 en établissement pour personnes handicapées, 4 en EHPAD et 5 en sphère privée) ;
- **15** dans le Finistère (3 en milieu professionnel, 5 en milieu scolaire et universitaire, 3 en établissement de santé et 4 en sphère privée) ;
- **49** en Ille-et-Vilaine (9 en milieu professionnel, 2 en crèches, 12 en milieu scolaire et universitaire, 7 en établissement de santé, 1 en établissement pour personnes handicapées, 6 en EHPAD et 12 en sphère privée) ;
- **28** dans le Morbihan (8 en milieu professionnel, 8 en milieu scolaire et universitaire, 3 en établissement de santé, 1 en établissement pour personnes handicapées, 3 en EHPAD et 5 en sphère privée).

Dynamique de vaccination

Au 1/04, **648 851** vaccinations ont été effectuées (dont 171 686 concernent la 2^e injection) :

- 143 521 dans les Côtes d'Armor (dont 38 044 pour la 2^e injection)
- 178 582 dans le Finistère (dont 47 264 pour la 2^e injection)
- 178 954 en Ille-et-Vilaine (dont 46 271 pour la 2^e injection)
- 147 794 dans le Morbihan (dont 40 107 pour la 2^e injection)

Vaccination, bon à savoir

Samedi 3 avril à 19h, de nouvelles restrictions entrent en vigueur, notamment pour des déplacements supérieurs à 10 km. Ces dispositions ne remettent pas en cause les rendez-vous liés à la vaccination. Il suffit de se munir d'une attestation dérogatoire de déplacement en cochant le motif n°7 : **Santé (consultations et soins) - Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.**

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

Accès au dépistage le lundi 5 avril

Les centres listés ci-dessous proposeront des créneaux de dépistage le lundi 5 avril prochain selon les modalités précisées :

Département des Côtes d'Armor :

- Laboratoire Cerballiance (3 rue Paul Bert, 22190, Plérin) - Toute la journée.
- Laboratoire Cerballiance - Lamballe-Armor (5 avenue Georges Clémenceau, 22400 Lamballe) - Toute la journée.
- Aurore Cornier / infirmière libérale (5 rue de Beauchêne, 22490 Langrolay-sur-Rance) - Toute la journée
- Laboratoire Ouest Biologie (28 rue Charles Pradal, 22000, St Brieuc) - Après-midi
- Laboratoire Ouest Biologie (6 rue Mouexigne, 22400 Lamballe) - Après-midi

Département du Finistère

- CHRU Brest - Toute la journée
- Laboratoire Cerballiance (rue Madeleine Robinson, 29200 Brest) - Toute la journée

Département d'Ille-et-Vilaine

- Alliance Anabio (Rennes Bréquigny 12 , Bd Albert 1^{er}) - Toute la journée
- Biorance (Dinard) - Matinée
- CHU Rennes - Toute la journée.
- Laboratoire Cleunay - Laborizon Bretagne (rue Jules Lallemand – Rennes) - Toute la journée.
- Centre Covid Laborizon (rue Louis Kerautret Botmel - Rennes) - Toute la journée.
- Laboratoire Biodin (8 rue Jean Rozé, Tinténiac) - Après-midi
- Alliance Anabio (12 boulevard Albert 1^{er}, Rennes) - Toute la journée.
- Piscine du Naye (1 rue Georges Clémenceau, St Malo) - Matinée

Département du Morbihan

- Biopole Pontivy - Matinée
- Ouest Biologie – Biolor (ancienne caserne Pompiers drive Lorient) - Matinée
- Océalab (site Vannes) - Matinée

Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Lieux de dépistage et de vaccination : www.sante.fr
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

1-Données par rapport au 31/03/21

2-Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants du département. L'unité adoptée est pour 100 000 habitants.

3-Le taux de positivité représente le nombre de cas positifs au Covid (test PCR) rapporté au nombre de personnes testées, sur 7 jours.

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Tél : 02 22 06 72 64

Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr